

TERREUR, PRISON ET RADICALISME

l'édito

L'attaque terroriste qui a coûté la vie à deux policières et à un passant à bord de sa voiture dans une rue de Liège le mardi 29 mai met en exergue des failles que les attentats de ces dernières années en Belgique et en France ont grandement documentées. Entre le modus operandi de l'agression (au moyen d'un couteau, avec pour cible prioritaire des forces de police et à l'encontre de femmes) et le parcours évoqué de radicalisation en prison de l'auteur Benjamin Herman, se dessinent un nouvel épisode de la déferlante islamiste en Europe et la première opération terroriste individuelle de ce type qu'ait connue la Belgique avec mort de policiers. Des membres des forces de l'ordre en patrouille dans la station de métro bruxelloise Beekant en 2012, d'autres en faction devant le commissariat de Charleroi ou circulant sur un boulevard proche de la gare du Nord à Bruxelles en 2016 avaient déjà été l'objet d'attaques. Désignés par les thuriféraires de l'Etat islamique, les policiers sont la cible privilégiée de leurs exécuteurs.

Sous réserve de développements de l'enquête non connus au moment d'écrire ces lignes, la personnalité de Benjamin Herman confirme des grandes constantes des enquêtes antiterroristes récentes. La porosité entre criminalité et fondamentalisme est une nouvelle fois illustrée par le passé de braqueur et de consommateur de stupéfiants de l'homme de Rochefort, comme l'avait mis en exergue le profil des frères Abdeslam lors des attentats de Paris.

Le rôle de la prison comme incubateur de radicalisme paraît accrédité par l'évolution de l'agresseur de Liège, passé de criminel de droit commun à soldat d'une « idéologie » aux accents absolutistes, converti puis partisan de la pratique la plus extrémiste de la

religion musulmane. Ce basculement ne préjuge d'ailleurs pas de la motivation du personnage, conviction réellement fondée ou opportunisme pour habiller d'un vernis jugé respectable une vie de piètre petit délinquant. Une certitude cependant, les lacunes des politiques pénitentiaires des gouvernements depuis plusieurs années en matière d'encadrement, de formation et de soutien à la réinsertion reviennent à la face du politique comme un boomerang avec des conséquences, vu la nouvelle population carcérale islamiste, qu'aucun dirigeant n'a sérieusement anticipées.

La nature du suivi de personnes considérées comme radicalisées est aussi questionnée par l'attentat de Liège. Informée par l'administration pénitentiaire du comportement à risque de Benjamin Herman, la Sûreté de l'Etat l'avait dûment fiché. Cette inscription sur liste suspecte ne l'a pas empêché de bénéficier d'une sortie de prison en vue de faciliter sa réinsertion. Un scénario à tout le moins interpellant. La France a été confrontée à quelques reprises à l'échec du contrôle de suspects « fichés S » ayant pu passer à l'acte. L'explication la plus fréquemment fournie argue d'un manque de moyens pour surveiller un adversaire qui a connu une croissance exponentielle. Cette disproportion conduit à réduire la lutte antiterroriste à une sorte de loterie. Il faut s'y résoudre : malgré les tentatives que déjouent des services de renseignement et des forces de sécurité de plus en plus aguerris, comme en témoigne aussi leur rapidité de réaction à Liège et dans le quartier de l'Opéra à Paris le 12 mai, aucune démocratie ne pourra jamais mettre en œuvre la parade absolue au terrorisme. Au moins peut-on espérer que nos dirigeants contribuent à réduire la portée des lacunes qui l'alimentent. ♦

gérald papy

« Il n'y a pas de parade absolue au terrorisme. Au moins peut-on espérer que nos dirigeants contribuent à réduire les lacunes qui l'alimentent »